



DECISION 201909171

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 13 septembre 2018 nommant Madame Charlotte LECA dans l'emploi de directrice générale déléguée, du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Mme Charlotte Leca, directrice générale déléguée, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions et autres documents relevant de la compétence de la présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à l'exception :

- Des décisions relatives à la gestion administrative et à la rémunération des directeurs généraux des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) ;
- Des marchés, bons de commande, contrats et conventions valant engagement juridique d'un montant supérieur à 1,5 million d'euros TTC ;
- Des recours et saisines juridictionnels ;

Article 2

La décision n°201810042 du 4 octobre 2018 est abrogée.

Fait à Vanves, le **17 SEPT 2019**

La présidente du Crous

Dominique MARCHAND

Signature de l'intéressée